



STAGIAIRES

Vous voyagez en vue de **stages** ou de **formations en entreprise**

Les documents justificatifs à produire :

- **1 dossier avec les documents originaux dans l'ordre suivant**

ET

- **2 dossiers de copies des mêmes documents, dans le même ordre**

Les documents originaux vous seront restitués en fin de procédure
Les mots soulignés dans la liste sont des liens contenant des explications exhaustives.

1) Passeport d'une validité d'au moins 12 mois et présentant au moins 2 pages non-utilisées (les 2 dossiers de copies doivent comporter copie de chaque page du passeport)
2) Preuve de paiement de la redevance
3) 2 formulaire de demande de visa , dûment complétés, signés et datés
4) 2 photos d'identité récentes
5) Copie de la carte d'identité nationale marocaine OU carte de résidence (si demandeur non Marocain)
6) Un permis de travail B ou la dispense de permis de travail
7) Les documents relatifs à l'activité (un contrat de stage, une lettre d'invitation à suivre une formation etc)
8) Un certificat médical , établi depuis moins de 6 mois par un médecin agréé
9) Un certificat attestant l'absence de condamnations pour crimes ou délits de droit commun, délivré depuis moins de 6 mois, avec traduction et apostille

Vous êtes libre de déposer tout autre document que vous jugez utile au traitement de votre demande.

Attention aux documents sujet d'apostille : le document original et son apostille, ainsi que la traduction et son apostille devront être **liés / attachés de manière infrangible**, au moyen du cachet de l'autorité compétente. Les documents simplement agrafés ou liés par un trombone ne seront pas acceptés. Par ailleurs, l'apostille doit être vérifiable sur le site www.apostille.ma